

BAREME DES HONORAIRES AU 01.01.2022

HONORAIRES TRANSACTIONS

VILLAS - APPARTEMENTS - MAISONS DE VILLAGE

Jusqu'à 50 000 € :	Forfait 2 500 € TTC du prix net vendeur
De 50 000 € à < 200 000 € :	6% TTC du prix net vendeur avec un minimum de perception de 6 000 € TTC
A partir de 200 000 € :	5% TTC du prix net vendeur en mandat simple
	4% TTC du prix net vendeur en mandat exclusif (diagnostics offerts)

TERRAINS

5% TTC du prix de vente net vendeur avec un minimum de perception de 6 000 € TTC

HONORAIRES LOCATIONS

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail, réalisation de l'état des lieux d'entrée (inclus 3 € / m²) :

1 mois de loyer TTC (50% à la charge du propriétaire / 50% à la charge du locataire)

Honoraires de gestion courante : 8% TTC des sommes encaissées

6% TTC des sommes encaissées à partir de 2 lots

Agence Salernes Immobilier – 13 Cours Théodore Bouge – 83690 SALERNES – RCS DRAGUIGNAN 789 922 549

Caisse de Garantie GALIAN 120 000 € - CPI n° 8302 2018 000 027 644 délivrée par la CCI DU VAR